

**CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE**

Séance du vendredi 29 avril 2011

DÉLIBÉRATION N° CG-2011/04/29-0/02

OBJET : Motion pour l'égalité des chances des jeunes seine-et-marnais, pour un service public d'éducation, fort et équitable.

**LE CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Règlement intérieur du Conseil général, notamment dans son article 66,

**DECIDE*****D'émettre la motion suivante :***

- CONSIDERANT** que l'Education est une préoccupation majeure de nos concitoyens,
- CONSIDERANT** que la formation initiale de notre jeunesse doit être la première des priorités de notre pays, le socle et l'investissement sur lesquels une Nation construit son avenir,
- CONSIDERANT** que la politique éducative du gouvernement renforce les inégalités, notamment par la suppression de 16 500 postes dans l'Education nationale à la prochaine rentrée scolaire alors même que la France connaît un des taux d'encadrement les plus faibles des pays de l'OCDE dans le primaire et l'enseignement supérieur,
- CONSIDERANT** que ces suppressions massives d'emplois dans l'Education nationale (66 500 depuis 2007) entraînent l'augmentation du nombre des élèves par classe, la mise en cause des réseaux d'aide aux élèves en difficulté, la mise en concurrence des établissements voire leur ghettoïsation, aggravée depuis 2008 par la suppression de la carte scolaire, le non remplacement des professeurs absents, la disparition des emplois socio-éducatifs dans les établissements scolaires (infirmières, médecins, assistantes sociales, etc.) et mettent en cause la pérennité des centres d'information et d'orientation,

- CONSIDERANT** donc que les choix budgétaires du gouvernement et de sa majorité parlementaire remettent gravement en cause le service public d'éducation, pénalisent prioritairement les élèves les plus en difficulté et contribuent ainsi à aggraver les inégalités, sociales culturelles et territoriales,
- CONSIDERANT** que les 116 postes d'enseignants du primaire accordés pour l'année scolaire 2009-2010 en Seine-et-Marne n'ont pas permis, en raison de la poussée démographique scolaire constatée ( + 2 300 élèves), de rattraper les retards accumulés sur plusieurs années,
- CONSIDERANT** que les 23 postes octroyés à l'enseignement primaire (pour une nouvelle progression estimée de 1 500 élèves) et les 52 postes dévolus pour le secondaire (pour 1 469 collégiens de plus) pour la prochaine rentrée scolaire relèvent d'une mesure en trompe l'œil,
- CONSIDERANT** l'inacceptable absence de prise en compte par le gouvernement et sa majorité de cette situation particulière et spécifique de la Seine-et-Marne qui la range au dernier rang des départements en matière de taux d'encadrement dans le primaire,
- CONSIDERANT** que le Département a, pour sa part, défini un programme éducatif départemental, '*le Collège du 21<sup>ème</sup> siècle*' dont l'objectif premier est de favoriser la réussite scolaire, professionnelle et personnelle des jeunes seine-et-marnais et singulièrement celle des collégiens,
- CONSIDERANT** les efforts sans précédent dévolus depuis 2004 par le Département pour améliorer les conditions d'étude des collégiens seine-et-marnais et soutenir leurs familles grâce notamment à :
- la création des aides à la restauration scolaire et à la scolarité,
  - l'investissement, de 300M€ dans la construction, la rénovation, l'extension et la réhabilitation de 26 collèges,
  - la création de 62 postes d'ATTEE,
  - l'augmentation de 28% de la subvention de fonctionnement accordée par le Département à nos collèges,
- CONSIDERANT** que le Conseil général, à l'opposé de la logique purement comptable qui anime la politique éducative du gouvernement, entend maintenir l'éducation comme son premier poste d'investissement afin de faire bénéficier à nos collégiens des meilleures conditions d'études possibles et d'équiper les collèges seine-et-marnais à la hauteur des attentes et des besoins de l'enseignement du 21<sup>ème</sup> siècle,
- CONSIDERANT** les récentes déclarations de M Georges TRON, Secrétaire d'Etat à la fonction publique, qui a reconnu la nécessité de mettre fin à la règle absurde du non remplacement d'un fonctionnaire sur deux, aussitôt démenti par le 1<sup>er</sup> ministre,
- CONSIDERANT** qu'investir pour la jeunesse, c'est investir pour l'avenir,

### **L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE,**

- SALUE** et soutient la mobilisation des représentants des parents d'élèves et des équipes éducatives de Seine-et-Marne,
- DEMANDE** solennellement au gouvernement et à sa majorité l'arrêt immédiat des suppressions de postes dans l'Education nationale,

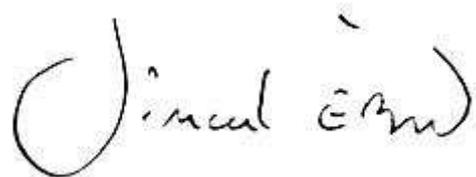
**EXIGE** que les élèves seine-et-marnais bénéficient, dès la prochaine rentrée scolaire, d'un ambitieux plan de rattrapage d'urgence afin qu'ils disposent de tous les moyens indispensables à une véritable égalité des chances.

Adopté à l'unanimité

Absentions :

M. Pierre BACQUE  
M. Jacques BALLOT  
M. Jean-Jacques BARBAUX  
M. Arnaud de BELENET  
Mme Anne CHAIN-LARCHE  
M. Nicolas FENART  
M. Christian FROT  
M. Jean-Jacques HYEST  
M. Yves JAUNAUX  
M. Denis JULLEMIER  
M. Olivier MORIN  
Mme Paule NOURY  
M. Jean-François ONETO  
M. Jean-François PARIGI  
Mme Laurence PICARD  
M. Jean-Christophe PIEQUET  
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON  
M. Jean-François ROBINET  
M. Dominique SATIAT  
M. Sinclair VOURIOT

LE PRESIDENT



Vincent ÉBLÉ